

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS
PROVINCE DE QUÉBEC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 25-688 PRÉVOYANT LES MODALITÉS
DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE) ET DE LEUR PAIEMENT PAR
LES MUNICIPALITÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

CONSIDÉRANT les dispositions législatives applicables en matière d'établissement des quotes-parts des dépenses de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains et de leur paiement par les municipalités, notamment celles apparaissant aux articles 975 et 976 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et aux articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT que la Partie 1 du budget de la MRC des Maskoutains concerne toutes les municipalités de celle-ci, sans exception;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2025, le conseil a adopté le budget de la Partie 1 pour l'exercice financier 2026, référence étant faite à la résolution numéro 2025-11-246 adoptée à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la tenue de la présente séance, le tout conformément au deuxième alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que le projet de règlement et le règlement ont été rendus disponibles pour consultation sur le site Internet de la MRC des Maskoutains dès que possible après son dépôt ou adoption;

CONSIDÉRANT que des copies de règlement ont été rendues disponibles pour consultation dès le début de la séance au cours de laquelle il a été adopté, et ce, conformément au cinquième alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains du 26 novembre 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût, s'il y a lieu, ont été mentionnés par le préfet;

EN CONSÉQUENCE, par le présent règlement, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1- PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2- OBJET DU RÈGLEMENT

Pour l'exercice financier 2026, ce règlement a pour objet de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts pour les dépenses de la Partie 1 du budget de la MRC des Maskoutains et les modalités de leur paiement par les municipalités.

De plus, lorsque cela est nécessaire, ce règlement détermine les critères de répartition de certaines dépenses.

ARTICLE 3- INTERPRÉTATION

- 3.1 Sont joints à ce règlement et en font partie intégrante les documents suivants :
- Annexe A : Partie 1 – Budget 2026 – Prévisions budgétaires à des fins fiscales – Dépenses et revenus;
 - Annexe B : Établissement des quotes-parts 2026 – Partie 1 (incluant l'Annexe A) – Administration générale.
- 3.2 Pour les fins d'interprétation, les données apparaissant à l'une ou l'autre des annexes précitées ont priorité sur le texte des dispositions de ce règlement.
- De plus, l'expression richesse foncière uniformisée doit être comprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

ARTICLE 4- MUNICIPALITÉS ASSUJETTIES

Toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains sont assujetties à la Partie 1 du budget, sans exception.

ARTICLE 5- RÉPARTITION DES DÉPENSES ET ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA PARTIE 1

5.1 ADMINISTRATION

Les dépenses d'administration de la Partie 1 sont réparties sur la base de la richesse foncière uniformisée de toutes et chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains.

Cette base de répartition vaut pour toutes les dépenses d'administration, à l'exception des dépenses suivantes :

a) Régime de retraite des élus :

Les contributions versées à *Retraite Québec* pour les membres du conseil sont réparties de manière à être assumées intégralement par chaque municipalité dont le membre est inscrit au régime de retraite, en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (RLRQ, c. R-9.3), et sont payables deux fois l'an.

b) Rémunération des élus :

Les dépenses relatives à la rémunération des élus sont réparties en parts égales entre toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains, sans égard à la richesse foncière ou à la population.

c) Cours d'eau :

i) Les dépenses relatives aux travaux, incluant les honoraires sur les cours d'eau, sont payables par les municipalités bénéficiaires concernées et sont réparties en conséquence en proportion de leur bassin versant respectif;

ii) La MRC des Maskoutains peut, pendant la durée de planification et de réalisation du projet, procéder à une ou plusieurs répartitions provisoires;

iii) Pour les fins de cet article, les dépenses relatives à un cours d'eau comprennent tous les coûts, frais et honoraires encourus à toutes les étapes du projet, tant au niveau de la planification et de la gestion du projet qu'au niveau de la réalisation;

iv) Sont comprises dans les dépenses relatives à un cours d'eau les sommes versées, le cas échéant, à des professionnels externes;

v) Elles comprennent aussi les contributions exigées en relation avec le service de gestion des cours d'eau de la MRC des Maskoutains, à raison de 2 500 \$ par kilomètre pour tous les kilomètres arpentés et additionné d'une somme de 5 000 \$ par kilomètre pour tous les kilomètres de travaux réalisés, si le service de gestion des cours d'eau de la MRC des Maskoutains est nommé maître d'œuvre pour la réalisation desdits travaux;

vi) Les dépenses relatives aux déclarations de conformité (DC) seront de 1 500 \$;

vii) Les dépenses relatives aux autorisations générales (AG) seront de 3 000 \$;

- viii) Dès que la MRC des Maskoutains aura été nommée maître d'œuvre aux fins de réalisation des travaux, elle pourra facturer les sommes retrouvées au sous-alinéa v) de l'alinéa c) de cet article;
- ix) Les contributions, ainsi que la rémunération et les honoraires versés à des professionnels externes, par voie de ce règlement, constituent un mode de tarification au sens des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);
- x) Les coûts des travaux d'arpentage prévus à la phase 1 « *Relevés de base du cours d'eau* », à la phase 2 « *Piquetage et bornage* » et à la phase 3 « *Arpentage de validation et plans tels que construits* » sont assumés à même le mode de tarification précité. C'est aussi le cas pour les services réguliers de l'ingénieur aux cours d'eau;
- xi) La rémunération ou les honoraires, le cas échéant, pour les mandats spéciaux ou additionnels doivent par ailleurs être facturés en sus des contributions exigées pour la gestion des cours d'eau, comme indiqué au présent article;
- xii) De plus, des frais administratifs établis à 12 % sont ajoutés à toute facturation faite aux municipalités bénéficiaires, en vertu de cet article, et ces frais constituent également un mode de tarification au sens des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

d) Service 9-1-1 et télécommunication

- i) Les dépenses relatives au coût des licences radio détenues par la MRC des Maskoutains au nom de ses municipalités membres sont facturées à chaque municipalité concernée, au prorata du nombre de licences attribuées à chaque municipalité.

e) Service 9-1-1 et la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)

- i) Les frais concernant la répartition des appels incendie et autres services connexes, essentiels à la répartition des appels incendie, pour un montant de 92 044,00 \$ fait l'objet d'une quote-part versée par chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût *per capita* de 0,976 \$ la population étant établie en vertu du *Décret numéro 1792-2024, daté du 18 décembre 2024, et publié dans la Gazette officielle du Québec, 26 décembre 2024, 156^e année, n° 52 Partie 2*;

f) La Moisson maskoutaine

- i) L'aide financière attribuée à *La Moisson maskoutaine*, pour un montant de 40 312,00 \$, fait l'objet d'une quote-part versée par chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût *per capita* de 0,427 \$, la population étant établie en vertu du *Décret numéro 1792-2024, daté du 18 décembre 2024, et publié dans la Gazette officielle du Québec, 26 décembre 2024, 156^e année, n° 52 Partie 2*;
- ii) Les revenus perçus en excédent du montant de 40 312,00 \$ sont versés au fonds général de la MRC des Maskoutains et peuvent être utilisés à toutes autres fins.

5.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- a) Les dépenses relatives au soutien au développement économique excepté la partie du service d'immigration, pour un montant de 810 000,00 \$, font l'objet d'une quote-part à être versée par toutes et chacune des municipalités de la MRC des Maskoutains, à raison d'un coût *per capita* de 8,587 \$, la population étant établie pour chaque municipalité en vertu du *Décret numéro 1792-2024, daté du 18 décembre 2024, et publié dans la Gazette officielle du Québec, 26 décembre 2024, 156^e année, n° 52 Partie 2*.

5.3 AUTRES DÉPENSES

- a) Les autres dépenses prévues au budget de la Partie 1, pour l'exercice 2026 sont financées à partir de diverses sources de revenus, autres que des quotes-parts, référence étant faite à l'Annexe A.
- b) Nonobstant l'alinéa a) de cet article, advenant tout manque à gagner, une quote-part supplémentaire est établie en cours d'année et payable par les municipalités concernées, au même titre que les dépenses d'administration, sur la base de la richesse foncière uniformisée.

ARTICLE 6- TRANSMISSION DES QUOTES-PARTS

Sauf lorsque prévu autrement à ce règlement, les quotes-parts sont payables en trois versements et exigibles selon les pourcentages établis ci-dessous, aux dates suivantes :

- 33 %, le 15 mars 2026;
- 33 %, le 15 juin 2026;
- 34 %, le 15 septembre 2026.

ARTICLE 7- INTÉRÊT

À compter de la journée suivant la date de l'échéance de chacun des termes stipulés à l'article 6 du présent règlement, est ajouté, à toute partie de versement impayé, des intérêts calculés au taux de 1 % par mois, soit 12 % annuellement.

Ce taux s'applique aussi pour toute autre demande de paiement faite par la MRC des Maskoutains en cours d'année.

ARTICLE 8- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ à Saint-Hyacinthe, le 10^e jour du mois de décembre 2025.

SIGNÉ à Saint-Hyacinthe, le 10^e jour du mois de décembre 2025.



(signé) Simon Giard

Simon Giard, préfet

(signé) Nancy Meese

Nancy Meese, greffière

Avis de motion et présentation du projet de règlement :	26 novembre 2025
Adoption du règlement :	10 décembre 2025 (Rés. 2025-12-286)
Date de l'avis public :	11 décembre 2025 (Le Clairon de Saint-Hyacinthe, édition du 16 décembre 2025)
Entrée en vigueur :	janvier 2026

ANNEXE A

PARTIE 1

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES À DES FINS FISCALES

OBJET (Description)	budget 2026
DÉPENSES	
Conseil	
1 Rémunération élus	230 000 \$
2 Charges sociales - élus	14 001 \$
3 Frais de déplacement	1 000 \$
4 Frais de représentation (MRC)	5 000 \$
5 Congrès et colloques	8 000 \$
6	258 001 \$
Greffé	
7 Rémunération greffier	94 437 \$
8 Rémunération coord. gestion documentaire	88 185 \$
9 Rémunération - adjointe administrative	6 907 \$
10 Rémunération technicien gestion archive	46 130 \$
11 Rémunération - greffière adjointe	22 849 \$
12 Rémunération-tech.reg.archive SRGA	78 457 \$
13 Rémunération-tech.reg.archive SRGA	46 130 \$
14 Charges sociales	76 122 \$
15 Frais de déplacement	350 \$
16 Frais de déplacement - SRGA	6 383 \$
17 Congrès et colloques	1 500 \$
18 Congrès et colloques - SRGA	2 000 \$
19 Formation	1 500 \$
20 Formation - SRGA	1 500 \$
21 Adhésions et cotisations	1 350 \$
22 Adhésions et cotisations - SRGA	500 \$
23	474 300 \$
Gestion administrative	
24 Rémunération directeur général	147 532 \$
25 Rémunération directeur général adjoint	133 184 \$
26 Rémunération secrétariat et administration	51 797 \$
27 Rémunération comptabilité	128 118 \$
28 Rémunération compt. et administration	57 443 \$
29 Rémunération compt. et administration	57 443 \$
30 Rémunération coord. aux communications	99 272 \$
31 Rémunération agent aux communications	10 020 \$
32 Rémunération directeur services techniques	55 975 \$
33 Charges sociales	136 386 \$
34 Frais de déplacement	2 500 \$
35 Frais de poste et transport	15 000 \$
36 Communications	11 500 \$
37 Internet	16 767 \$
38 Publicité et information	21 000 \$
39 Congrès et colloques	6 000 \$
40 Autres services professionnels	15 000 \$
41 Contribution financière cadets	13 184 \$
42 Services juridiques	30 000 \$
43 Comptabilité et vérification	32 000 \$
44 Administration et informatique	50 000 \$
45 Services professionnels externes - adm	25 000 \$
46 Services professionnels externes - communication	5 000 \$
47 Assurances	45 000 \$
48 Formation	2 500 \$
49 Réceptions	20 000 \$
50 Adhésions et cotisations	13 000 \$
51 Abonnements et livres	2 500 \$
52 Frais bancaires	200 \$
53 Location équipement de bureau	800 \$
54 Entretien et réparation équip. de bureau	5 000 \$
55 Fournitures de bureau	17 000 \$
56 Autres biens non durables	1 000 \$
57 Biens durables	5 000 \$
58 Dépenses politique caractère social	1 200 \$
59 Divers - administration	2 083 \$
60 Fourniture de bureau (police, constats et cartes)	5 000 \$
61 Subventions à des organismes (commandites)	14 000 \$
62 Contribution financière Moisson Maskoutaine	40 312 \$
63 Contributions MADE (FRR-Volet 2)	30 000 \$

OBJET (Description)	budget 2026
64 Contributions MADEES (FRR-Volet 2)	30 000 \$
65 Contributions Projets structurants (FRR-Volet 2)	100 000 \$
66 Contributions ententes sectorielles	71 000 \$
67 Subventions PAFE (Prog. Aide Finan. Envir.)	150 000 \$
68	1 675 716 \$

Siège social	
69 Communication (ascenseur)	384 \$
70 Internet sécurité	840 \$
71 Assurances	22 000 \$
72 Déneigement	25 000 \$
73 Matières résiduelles	4 215 \$
74 Taxes services municipaux	15 000 \$
75 Taxes mun. et scol. (locataires)	46 200 \$
76 Entretien ménager	26 145 \$
77 Entretien du siège social	50 000 \$
78 Entretien paysager	2 625 \$
79 Électricité	50 000 \$
80 Biens non durables	1 000 \$
81 Intérêts sur dette à long terme	258 868 \$
82 Frais de financement et d'escompte	17 344 \$
83 Divers	1 000 \$
84	520 621 \$

Parcours cyclables	
85 Rémunération coordonnateur	88 185 \$
86 Rémunération secrétariat	5 526 \$
87 Charges sociales	17 360 \$
88 Frais de déplacement	300 \$
89 Publicité et information	500 \$
90 Congrès colloques	1 000 \$
91 Formation	200 \$
92 Adhésions et cotisations	800 \$
93 Signalisation	5 000 \$
94 Fournitures de bureau	1 500 \$
95	120 371 \$

Famille et développement social	
96 Rémunération secrétariat	10 359 \$
97 Rémunération chargé(e) de projet famille	68 549 \$
98 Rémunération agent de développement	62 112 \$
99 Charges sociales	30 823 \$
100 Frais de déplacement - famille	500 \$
101 Frais de poste et transport - famille et d/s	100 \$
102 Publicité et promotion - famille et d/s	5 000 \$
103 Congrès et colloques	1 000 \$
104 Projet secrétariat jeunesse	25 000 \$
105 Projet PAC immigration	40 833 \$
106 Services professionnels - impression graphisme - famille et D/S	3 000 \$
107 Fournitures de bureau	500 \$
108 Frais de réception et autres - Familles et D/S	100 \$
109 Divers - Famille et D/S	1 000 \$
110 Prix Distinction famille	12 000 \$
111 Développement et ruralité - frais de déplacement	200 \$
112 Développement et ruralité - Promotion et publicité	300 \$
113 Développement et ruralité - Formation et congrès	300 \$
114 Développement et ruralité - Fournitures de bureau	300 \$
115	261 976 \$

Patrimoine et culture	
116 Rémunération chargé de projet	57 826 \$
117 Rémunération soutien administratif	15 233 \$
118 Charges sociales	13 938 \$
119 Frais de déplacement	500 \$
120 Publicité et information	2 000 \$
121 Congrès et colloques	1 000 \$
122 Serv. prof. / projets patrimoine	30 000 \$
123 Serv. prof. / appel de projets	11 068 \$
124 Serv. prof. / La ruée vers l'orgue	12 000 \$
125 Formation	300 \$
126 Adhésions et cotisations	800 \$
127 Abonnements et livres	100 \$
128 Fournitures de bureau	200 \$
129 Divers	1 000 \$
130	145 965 \$

OBJET (Description)	budget 2026
Service 9-1-1	
131 Communications	372 \$
132 Licences 9-1-1 - MRC	2 800 \$
133 Licences - municipalités	16 500 \$
134 Cauca - exploitation (911)	575 000 \$
135 Cauca - exploitation (répartition incendie)	92 044 \$
136 Services professionnels	5 000 \$
137 Loyer - antennes	2 758 \$
138 Entretien et réparation équipements	10 000 \$
139	704 474 \$
Sécurité incendie et civile	
140 Rémunération coordonnateur	78 106 \$
141 Charges sociales	16 567 \$
142 Frais de déplacement	1 500 \$
143 Communications	300 \$
144 Publicité et information	2 000 \$
145 Congrès et colloques	2 500 \$
146 Administration et informatique incendie	6 500 \$
147 Autres services professionnels externes	2 500 \$
148 Formation	1 000 \$
149 Formation pompiers	50 000 \$
150 Adhésions et cotisations	500 \$
151 Abonnements et livres	250 \$
152 Fournitures de bureau	500 \$
153 Divers	500 \$
154	162 723 \$
Fonds régional - Carrières et sablières	
155 Rémunération directeur des services techniques	2 416 \$
156 Rémunération secrétariat	2 764 \$
157 Charges sociales	1 072 \$
158 Honoraires juridiques	1 000 \$
159 Contributions à des organismes municipaux	1 081 200 \$
160 Contribution MRC Haute-Yamaska	58 800 \$
161	1 147 252 \$
Cours d'eau	
162 Rémunération directeur	37 317 \$
163 Rémunération gestionnaire des cours d'eau	99 272 \$
164 Rémunération technicien - CE	17 067 \$
165 Rémunération coordonateur	72 779 \$
166 Rémunération ingénieur	7 848 \$
167 Rémunération secrétariat	22 101 \$
168 Rémunération conseiller environnement	1 698 \$
169 Rémunération sumuméraire CE - JPD	52 773 \$
170 Charges sociales	58 377 \$
171 Frais de déplacement	1 000 \$
172 Frais de poste et transport	100 \$
173 Communications	500 \$
174 Licences radio	200 \$
175 Publicité et information	1 500 \$
176 Congrès et colloques	1 500 \$
177 Services professionnels externes	13 000 \$
178 Entrepreneurs	696 000 \$
179 Services juridiques	45 000 \$
180 Assurances véhicule et drones	2 867 \$
181 Formation	1 500 \$
182 Immatriculation matériel roulant	267 \$
183 Adhésions et cotisations	800 \$
184 Entretien et réparations matériel roulant	2 000 \$
185 Entretien équipements CE	500 \$
186 Entretien et rép. équip. bureau CE	200 \$
187 Essence matériel roulant	2 333 \$
188 Fournitures CE	500 \$
189 Fournitures de bureau	2 000 \$
190 Biens durables	1 000 \$
191 Divers	1 473 \$
192	1 143 471 \$
Bassins versants	
193 Rémunération directeur	3 732 \$
194 Rémunération agent de liaison BV	74 908 \$
195 Rémunération agent de liaison BV	62 741 \$
196 Rémunération secrétariat	5 526 \$
197 Charges sociales	29 344 \$
198 Frais de déplacement	1 500 \$

OBJET (Description)	budget 2026
199 Frais de poste et transport	250 \$
200 Communications	600 \$
201 Publicité et information	11 200 \$
202 Congrès et colloques	100 \$
203 Services professionnels externes	13 300 \$
204 Formation	300 \$
205 Réception	5 000 \$
206 Adhésion et cotisation - BV	100 \$
207 Abonnements et livres	100 \$
208 Fournitures de bureau	500 \$
209 Biens non durables	750 \$
210 Subvention à des organismes	8 000 \$
211 Divers	5 000 \$
212	222 951 \$
Matières résiduelles	
213 Services professionnels	- \$
214	- \$
Urbanisme	
215 Rémunération directeur aménagement	113 821 \$
216 Rémunération conseiller environnement	83 153 \$
217 Rémunération géomaticien	71 073 \$
218 Rémunération secrétariat	38 082 \$
219 Rémunération conseiller aménagement	93 562 \$
220 Rémunération conseiller aménagement	99 272 \$
221 Rémunération conseiller aménagement	38 550 \$
222 Rémunération - inspecteur	76 352 \$
223 Charges sociales	120 870 \$
224 Frais de déplacement	1 200 \$
225 Frais de déplacement - inspecteur	6 000 \$
226 Dépenses de communication - inspecteur	300 \$
227 Publicité et information	2 000 \$
228 Congrès et colloques	7 000 \$
229 Congrès et colloques - inspecteur	1 500 \$
230 Services professionnels - ingénieur forestier	10 000 \$
231 Services professionnels - cour municipale	20 000 \$
232 Administration et informatique	11 600 \$
233 Services professionnels externes	80 000 \$
234 Services professionnels - projet éolien	20 000 \$
235 Services professionnels - plan chang. climatique	80 000 \$
236 Services professionnels - politique en habitation	5 000 \$
237 Serv. prof. - politique biodiversité - PRMHH	51 000 \$
238 Serv. prof. - projet PDZA	20 000 \$
239 Formation	4 000 \$
240 Formation - inspecteur	1 000 \$
241 Adhésions et cotisations	4 000 \$
242 Abonnements et livres	500 \$
243 Adhésions et cotisations - inspecteur	450 \$
244 Fournitures de bureau	1 500 \$
245 Autres biens non durables - inspecteur	200 \$
246 Divers	1 000 \$
247	1 062 985 \$
Développement économique	
248 Rému. cons. dév. entrepreneurial et écon. sociale	73 198 \$
249 Rémunération conseiller financement	96 376 \$
250 Rému. cons. développement agricole & agroalimentaire	87 392 \$
251 Rémunération agent de bureau	57 308 \$
252 Rémunération conseiller développement économique	93 562 \$
253 Rému. conseiller financement industriel	- \$
254 Rému. conseiller innovation mentorat	83 120 \$
255 Charges sociales	98 872 \$
256 Frais de déplacement	2 000 \$
257 Frais de poste et transport	100 \$
258 Communications	600 \$
259 Communications	1 500 \$
260 Congrès et colloques	3 000 \$
261 Administration et informatique	2 000 \$
262 Services prof. externes développement économique	5 000 \$
263 Autres services professionnels	3 000 \$
264 Dépenses d'opération - Bourse agricole	10 000 \$
265 Dépenses d'opération - Défi OSE entreprendre	1 500 \$
266 Dépenses d'opération - Espace Découvertes	10 000 \$
267 Formation	1 000 \$
268 Formation conversation anglaise et espagnol	94 500 \$
269 Réceptions	2 000 \$

OBJET (Description)	budget 2026
270 Adhésions et cotisations	3 000 \$
271 Frais de loyer	81 000 \$
272 Fournitures de bureau	500 \$
273 Subventions à des organismes	20 000 \$
274 Bourses de la relève - Bourse agricole	20 000 \$
275 Bourses OSE entreprendre	1 500 \$
276 Divers	1 358 \$
277 Divers autres - développement économique	125 000 \$
278 Frais directeur associé SHT	103 373 \$
279 Frais adjointe à la direction SHT	45 175 \$
280 Frais directeur dév. industriel commerciale SHT	30 797 \$
281 Frais cons. dév. industriel commerciale SHT	17 145 \$
282 Frais directeur aux communications SHT	53 316 \$
283 Frais agent administratif SHT	31 198 \$
284 Frais directrice tourisme SHT	28 254 \$
285 Frais responsable accueil et expérience client SHT	14 870 \$
286 Frais conseillère tourisme d'affaires SHT	12 145 \$
287 Frais conseillères (3) à la destination SHT	4 635 \$
288	1 319 293 \$
ARTERRE	
289 Rémunération agent de développement agricole	75 387 \$
290 Rémunération agent de développement agricole	75 387 \$
291 Rémunération ARTERRE soutien administratif	2 000 \$
292 Rémunération ARTERRE communication	2 000 \$
293 Charges sociales	34 458 \$
294 Frais de déplacement	19 000 \$
295 Communications	2 000 \$
296 Publicité et information	25 000 \$
297 Congrès et colloques	2 000 \$
298 Formation	2 500 \$
299 Frais de réception et représentation	2 000 \$
300 Adhésions et cotisations	29 094 \$
301 Fournitures de bureau	1 000 \$
302 Biens durables et immobilisation	2 000 \$
303 Divers	1 000 \$
304	274 826 \$
FLI	
305 Frais bancaires	1 200 \$
306	1 200 \$
FLS	
307 Frais bancaires	100 \$
308 Frais d'intérêts FLS-FTQ	600 \$
309	700 \$
Géomatique	
310 Rémunération directeur	18 659 \$
311 Rémunération programmeur	1 500 \$
312 Rémunération géographe	77 639 \$
313 Charges sociales	19 418 \$
314 Frais de déplacement	100 \$
315 Communication	300 \$
316 Congrès et colloques	500 \$
317 Administration et informatique	2 000 \$
318 Services prof. externes - diffusion et hébergement	37 166 \$
319 Services professionnels - géomatique	15 000 \$
320 Services prof. externes - soutien technique	6 500 \$
321 Formation	2 000 \$
322 Adhésions et cotisations	350 \$
323 Entretien et réparations équipement	500 \$
324 Fournitures de bureau	600 \$
325	182 232 \$
IMMOBILISATIONS	
326 Remboursement de la dette à long terme	207 000 \$
327 Immobilisation - cours d'eau (nouveau véhicule)	2 848 \$
328 Affections du fonds régl. boisés	(15 000) \$
329	194 848 \$
330 TOTAL DÉPENSES	9 873 904 \$

OBJET (Description)	budget 2026
REVENUS	
Conseil	
331 Quote-part rémunération des élus	230 000 \$
	230 000 \$
Greffé	
332 Service rendus - techn. SRGA	151 283 \$
	151 283 \$
Gestion administrative	
333 Quote-part administration générale	2 365 000 \$
334 Quote-part La Moisson Maskoutaine	40 312 \$
335 Soutien administratif partie 2	15 000 \$
336 Soutien administratif partie 3	15 000 \$
337 Soutien administratif partie 4	15 000 \$
338 Soutien administratif partie 8	15 000 \$
339 Soutien administratif partie 9	15 000 \$
340 Soutien administratif partie 12	15 000 \$
341 Soutien administratif partie 15	15 000 \$
342 Soutien administratif partie 16	750 \$
343 Soutien administratif - RIM	12 000 \$
344 Intérêts revenus partie 1	100 000 \$
345 Redevances ressources naturelles	255 000 \$
346 Fonds Région Ruralité - Volet 2	160 000 \$
347 Fonds Région Ruralité - Volet 2	250 000 \$
348 Fonds Région Ruralité - Volet 2	55 000 \$
349 Fonds Région Ruralité - Volet 2 (PAFE)	80 000 \$
350 Revenus du fonds régl. boisés	70 000 \$
351	3 493 062 \$
Siège social	
352 Locations et revenus d'occupation	258 974 \$
353 Revenus de recharge - borne électrique	1 400 \$
354	260 374 \$
Parcours cyclables	
355 FRR volet 2 (2024)	50 000 \$
356	50 000 \$
Politique de la famille	
357 Quote-part Partie 2	20 000 \$
358 Subvention secrétariat à la jeunesse	25 000 \$
359 Subvention Min. Santé et services sociaux (MADA)	40 000 \$
360 Subvention Ministère Immigration, Francisation Intégration	40 833 \$
361	125 833 \$
Politique du Patrimoine	
362 Droits d'auteurs	100 \$
363 Subvention gouvernementale MCC (culture)	7 568 \$
364 Subvention gouvernementale MCC (patrimoine)	15 000 \$
365	22 668 \$
Service 9-1-1	
366 Quote-part répartition incendie (911)	92 044 \$
367 Perception des redevances (911)	575 000 \$
367 Licences radio	22 800 \$
368 Contribution service téléavertisseurs	12 925 \$
369	702 769 \$
Sécurité incendie et civile	
370 Subvention formation pompier	50 000 \$
371	50 000 \$
Fonds régional - Carrières et sablières	
372 Imposition de droits	1 200 000 \$
373	1 200 000 \$
Cours d'eau	
374 Frais généraux	42 000 \$
375 Services de gestion	290 000 \$
376 Entrepreneurs	696 000 \$
377 Frais administratifs	118 320 \$
378	1 146 320 \$
Bassins versants	
379 Subvention FRR volet 2	150 000 \$
380	150 000 \$

OBJET (Description)	budget 2026
Urbanisme et développement	
381 Services rendus - inspecteur	101 836 \$
382 Amendes - art 6.5 règlement des boisés	5 000 \$
383 Subvention MAMH OGAT	69 000 \$
384 Subvention - plan chang. climatique	100 000 \$
385 Subvention - PRMHH	51 000 \$
386 Subvention urbanisme (FRR V2)	50 000 \$
387	376 836 \$
Développement économique	
388 Quotes-parts développement économique (MRC)	810 000 \$
389 Mentorat	2 500 \$
390 Futurpreneur	345 \$
391 Revenus contribution cours langues	47 250 \$
392 Remboursement frais salaires SHT	58 948 \$
393 Revenus - Espace découvertes (UPA)	3 000 \$
394 Bourses - Relève agricole - Commandites	23 000 \$
395 Revenus - Bourses OSE entreprendre	2 000 \$
396 Formation conversation angl. et esp. Emploi Québec	47 250 \$
397 Subvention MEI Accès Entreprise Québec	215 000 \$
398	1 209 293 \$
ARTERRE	
399 Subvention FRR volet 1	156 386 \$
400 Contributions autres MRC	97 500 \$
401 Subvention FRR volet 2 (MRC des Maskoutains)	20 940 \$
402	274 826 \$
FLI	
403 Revenus de gestion FLI	1 200 \$
404 Revenus d'intérêts sur prêts - FLI	30 000 \$
405 Revenus d'intérêts sur prêts - PAUPME	291 \$
406 Revenus d'intérêts sur prêts - AERAM	50 \$
407	31 541 \$
FLS	
408 Revenus gestion FLS	800 \$
409 Revenus d'intérêts sur prêts	25 000 \$
410	25 800 \$
Géomatique	
411 Services tarifés	150 \$
412 Autres revenus (ortho-photos)	300 \$
413	450 \$
414 TOTAL REVENUS	9 501 055 \$
415 Surplus (déficit) - avant affectation	(372 850) \$
AFFECTATION ET EMPRUNT À LONG TERME	
416 Affectation du surplus (Partie 1)	30 500 \$
417 Affectation du surplus (partie 1)	13 184 \$
418 Affectation du surplus (partie 1)	220 000 \$
419 Affectation du surplus (Partie 1)	54 606 \$
420 Affectation du surplus (Partie 1)	110 000 \$
421 CFF aff réserves FIN & FDS réservés	(55 441) \$
422	372 850 \$
423 Surplus (déficit)	0 \$

ANNEXE B

ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2026

PARTIE 1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

municipalité	population	R.F.U. en \$	R.F.U.	PARTIE 1					TOTAL PARTIE 1 2026 en \$	
				Administration générale en \$	Rémunération des élus en \$	Développement économique en \$	Moisson Maskoutaine en \$	Répartition incendie (911) en \$		
Saint-Pie	6 040	1 496 805 936	6,3%	149 703	13 529	51 865	2 581	5 894	223 572	
Saint-Damase	2 463	867 450 858	3,7%	86 758	13 529	21 150	1 053	2 403	124 893	
Sainte-Madeleine	2 324	410 465 430	1,7%	41 053	13 529	19 956	993	2 268	77 799	
Sainte-Marie-Madeleine	2 985	863 825 887	3,7%	86 395	13 529	25 632	1 276	2 913	129 745	
La Présentation	2 715	994 380 301	4,2%	99 453	13 529	23 314	1 160	2 649	140 105	
Saint-Hyacinthe	60 847	13 343 473 417	56,4%	1 334 545	13 529	522 492	26 002	59 373	1 955 941	
Saint-Dominique	2 965	804 012 231	3,4%	80 413	13 529	25 460	1 267	2 893	123 562	
Saint-Valérien-de-Milton	1 802	570 080 010	2,4%	57 016	13 529	15 474	770	1 758	88 547	
Saint-Liboire	3 090	751 879 791	3,2%	75 199	13 529	26 534	1 321	3 015	119 598	
Saint-Simon	1 418	522 609 444	2,2%	52 269	13 529	12 176	606	1 384	79 964	
Sainte-Hélène-de-Bagot	1 878	538 360 551	2,3%	53 844	13 529	16 126	803	1 833	86 135	
Saint-Hugues	1 389	577 255 091	2,4%	57 734	13 529	11 927	594	1 355	85 139	
Saint-Barnabé-Sud	1 066	440 463 442	1,9%	44 053	13 529	9 154	456	1 040	68 232	
Saint-Jude	1 419	453 238 849	1,9%	45 331	13 529	12 185	606	1 385	73 036	
Saint-Bernard-de-Michaudville	658	326 530 173	1,4%	32 658	13 529	5 650	281	642	52 760	
Saint-Louis	764	337 452 349	1,4%	33 750	13 529	6 560	327	745	54 911	
Saint-Marcel-de-Richelieu	506	348 205 991	1,5%	34 826	13 529	4 345	216	494	53 410	
TOTAL	94 329	23 646 489 751 \$	100,0%		2 365 000 \$	229 993 \$	810 000 \$	40 312 \$	92 044 \$	3 537 349 \$